

Contrôle tiers GRASP		Réf : CT/ GRASP1-5	Validation par : AG
QUESTIONNAIRE ET DEMANDE ENGAGEMENT OPTION 1 GRASP V2		Mise en application le 14/04/2025	Page 1 sur 2

VOS COORDONNEES			
NOM, Prénom du responsable légal de l'exploitation :			
NOM, Prénom et fonction de la personne à contacter :			
Raison sociale :		N° GGN : (le cas échéant)	

SIEGE SOCIAL			
Adresse :		N° SIRET :	
Code Postal:		Tél :	
Commune :		Email :	
Latitude :		Longitude :	
Un site de production se trouve t'il à l'adresse du siège social?		Un site de manutention se trouve t'il à l'adresse du siège social?	

Préambule :

- Le module complémentaire GRASP s'applique uniquement à un producteur disposant d'une certification valide selon le référentiel GLOBALG.A.P. IFA ;
- Une conformité complète sur les critères liés à la santé, à la sécurité et au bien-être des travailleurs de la check-list IFA V6 Smart est requise pour obtenir une attestation de conformité GRASP.
- Le module complémentaire GRASP ne s'applique pas si le producteur n'a employé aucun type de main d'oeuvre au cours du cycle de certification ou de l'année qui précède l'évaluation. MAIS il s'applique aux exploitations familiales qui n'ont pas employé de main d'oeuvre salariée au cours du cycle de certification ou de l'année qui précède l'évaluation.

1 - Etes-vous une exploitation familiale ?	
SI OUI, combien de membre(s) de la famille travaille(nt) sur l'exploitation ? :	
Une exploitation familiale est constituée de membres en lien direct d'une même famille et vivant au même domicile ; elle n'a pas employé de main d'oeuvre salariée au cours du cycle de certification ou de l'année qui précède l'évaluation mais est éligible à l'évaluation GRASP (check-list spécifique)	

2 - Faites-vous appel à un ou des sous-traitant(s)	
SI OUI, pour quelles activités ? :	

Les sous-traitants sont ceux qui fournissent de la main d'oeuvre agricole (y compris la main d'oeuvre agricole et l'équipement, la main d'oeuvre agricole et le matériel, ou toute combinaison de main d'oeuvre agricole, de matériel et d'équipement) pour toutes les activités agricoles principales de production dans les locaux de l'unité de manipulation des produits ou sur le site de production.

L'expression « activités principales de l'exploitation » fait référence aux activités qui ont un lien direct avec la production du produit (ce qui inclut par exemple l'élagage des arbres fruitiers mais exclut la construction d'une grange sur l'exploitation)

Le producteur doit s'assurer que le sous-traitant de la main d'oeuvre ou l'agence de placement suivent les exigences du module complémentaire GRASP.

Merci de renseigner ce tableau du personnel précisément* :				
*	Ressortissant National **		Ressortissant Etranger	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
PERMANENT				
SAISONNIER				
AGENCE				
SOUS-TRAITANT				

*: chaque employé compte pour 1 qu'il soit saisonnier, à temps partiel, permanent ou intérimaire. Si un employé à plusieurs contrats courts consécutifs ou non sur les 12 mois il compte pour 1

** : un étranger domicilié à l'année avec sa famille en France et qui possède un permis de travail permanent est à considérer comme un ressortissant national

TOTAL NOMBRE D'EMPLOYES SUR 12 MOIS CONSECUTIFS *	

CONFIRMATION DE DEMANDE ET ENGAGEMENT POUR LE CONTRÔLE GRASP :	
Je soussigné :	en qualité de :

- déclare que les informations ci-dessus sont exactes,
- déclare avoir pris connaissance des conditions générales de contrôle ainsi que des conditions financières associées, déclare les accepter et m'engager au paiement des frais applicables établis
- autorise GLOBALG.A.P. et QUALISUD à utiliser les données relatives à l'inscription pour des processus internes et des procédures de sanction le cas échéant, et demande à QUALISUD de communiquer à GLOBALG.A.P., les informations nécessaires à l'inscription dans la démarche GRASP et à l'enregistrement du contrôle
- m'engage à communiquer toute mise à jour des données de la présente demande sans délai à QUALISUD; notamment, je m'engage à communiquer sans délai tout ajout d'un un nouveau site sur lequel au moins un nouveau salarié a été engagé (une évaluation GRASP du site doit être effectuée et la liste d'évaluation GRASP doit être mise à jour dans la base de donnéesGLOBALG.A.P.)
- ai pris connaissance du niveau de publication des données me concernant suivantes : [les résultats de l'évaluation GRASP ne sont visibles que pour les utilisateurs de la base de données qui ont acceptées les Conditions Générales des Observateurs GRASP et qui détiennent les droits d'usage cédés (Observateur GRASP). Les données suivantes sont disponibles pour les Observateurs GRASP : Nom et adresse de l'entreprise, GGN/LGN/GLN, n° d'inscription OC si disponible, version GRASP, Option, OC, statut GRASP et niveau de conformité, nombre de producteurs (dans le cas de l'Option 2), nombre de salariés et la liste d'évaluation GRASP avec les résultats de l'évaluation externe].
- déclare avoir reçu de QUALISUD l'accord de Sous-Licence et de Certification, en avoir pris connaissance et m'engager à le respecter.
- déclare accepter que le présent engagement vaut contrat valable pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à :		Le :		Signature :	
----------	--	------	--	-------------	--

Contact : globalgap@qualisud.fr - Tel : 05 62 88 13 90 - Qualisud – BP 82256 – 31 322 CASTANET TOLOSAN CEDEX
 En cas de difficultés se référer à : REGLES GENERALES GRASP disponible sur <https://www.qualisud.fr/> ou sur <https://www.globalgap.org>